



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-10900>

Département(s) de publication : **53**

Annonce n° **26-10900**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-8892

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Conseil Départemental de la Mayenne

Correspondant : le Président

Adresse : 39 rue Mazagran, CS 21429, 53014 LAVAL

Coordonnées :

Téléphone : 0243665419

Courriel : sjmpa@lamayenne.fr

Adresse internet : <http://www.lamayenne.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.lamayenne.fr>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Marché de maîtrise d'oeuvre relatif aux travaux de restauration du donjon au château de Sainte-Suzanne

CPV - Objet principal : 71250000

Section 4 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 5 - Informations rectificatives

- Dans la rubrique "Nature du Marché"

Au lieu de : " services ", **lire** : " services "

- Dans la rubrique "Section 3 - Caractéristiques du marché"

Au lieu de : "Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Chaque équipe sera constituée : - d'un architecte, régulièrement inscrit à l'Ordre des Architectes : * soit architecte en chef des monuments historiques, * soit architecte des bâtiments de France ou architecte titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement mention « architecture

et patrimoine » ou tout autre diplôme de niveau équivalent et justifiant dans le domaine de la restauration du bâti ancien d'au moins 10 ans d'expérience en conception et en réalisation, précédant la date de dépôt de sa candidature pour la présente consultation - d'un BET spécialisé dans le domaine suivant : économie de la construction - d'un OPC. En cas de groupement, l'architecte sera mandataire du groupement", **lire** : "Chaque équipe sera constituée : - d'un architecte, régulièrement inscrit à l'Ordre des Architectes, répondant aux conditions fixées à l'article R621-28 du code du patrimoine : * soit architecte en chef des monuments historiques,* soit architecte titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement mention « architecture et patrimoine » ou tout autre diplôme de niveau équivalent et justifiant dans le domaine de la restauration du bâti ancien d'au moins 10 ans d'expérience en conception et en réalisation, précédant la date de dépôt de sa candidature pour la présente consultation ; - d'un BET spécialisé dans le domaine suivant : économie de la construction ; - d'un OPC"

- **Dans la rubrique** "Section 6 - justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat"

Au lieu de : "Autres renseignements demandés : Formulaire DC1 : Formulaire DC1 joint au dossier de consultation, accompagné en cas de co-traitance, du pouvoir du/des cotraitant(s) habilitant le mandataire à signer les pièces du contrat (modèle joint au dossier de la consultation) ; Autres exigences économiques ou financières : Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Inscription à un registre professionnel pertinent : Pour l'architecte mandataire : attestation d'inscription à l'ordre des architectes ; Effectif moyen annuel : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Références sur des services spécifiés : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ; Autorisation ou adhésion à une organisation particulière nécessaire pour les contrats de service : Pour l'architecte mandataire : conformément aux dispositions de l'article R621-28 du code du patrimoine, tout document justifiant que l'architecte est : soit architecte en chef des monuments historiques ; soit architecte des bâtiments de France ou architecte titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement mention « architecture et patrimoine » ou tout autre diplôme de niveau équivalent et justifiant dans le domaine de la restauration du bâti ancien d'au moins 10 ans d'expérience en conception et en réalisation, précédant la date de dépôt de sa candidature pour la présente consultation", **lire** : "Autres renseignements demandés : Formulaire DC1 : Formulaire DC1 joint au dossier de consultation, accompagné en cas de co-traitance, du pouvoir du/des cotraitant(s) habilitant le mandataire à signer les pièces du contrat (modèle joint au dossier de la consultation) ; Autres exigences économiques ou financières : Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; Inscription à un registre professionnel pertinent : Pour l'architecte mandataire : attestation d'inscription à l'ordre des architectes ; Effectif moyen annuel : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; Références sur des services spécifiés : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ; Autorisation ou adhésion à une organisation particulière nécessaire pour les contrats de service : Pour l'architecte mandataire : conformément aux dispositions de l'article R621-28 du code du patrimoine, tout document justifiant que l'architecte est : soit architecte en chef des monuments historiques ; soit architecte titulaire du diplôme de spécialisation et d'approfondissement mention « architecture et patrimoine » ou tout autre diplôme de niveau équivalent et justifiant dans le domaine de la restauration du bâti ancien d'au moins 10 ans d'expérience en conception et en réalisation, précédant la date de dépôt de sa candidature pour la présente consultation"

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/01/2026